

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Le secrétariat **Chantal Lauria** **026-407 38 70**
csvv@edufr.ch **Christelle Métral**

Ouverture du secrétariat : 07h45 à 11h30
Tous les jours sauf le mercredi 13h30 à 17h00

La directrice **Joëlle Bossens** **026-407 38 71**
joelle.bossens@edufr.ch

Présente tous les jours sauf le mercredi

Le responsable **Thierry Bex** **026-407 38 72**
pédagogique
thierry.bex@edufr.ch

Présent tous les jours sauf le vendredi

Salle du personnel PFP **026-407 38 90**

Classe de Céline Vonlanthen **026-407 38 91**

Classe de Nadia Poyo Caballero **026-407 38 93**

Thérapeutes **026-407 38 70**
Atteignables par le biais du secrétariat

La comptabilité
Baechler Fidurh, Mme Christelle Bays **026/552 14 14**
Concerne : facturation repas de midi.

Jours de présences : lundi, mardi et vendredi matin

Chers élèves, chers parents et éducateurs,

Avec ce bulletin d'informations, vous recevrez toutes les informations utiles pour l'année scolaire 2022-2023.

Une nouveauté a été prévue par la DFAC, Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (anciennement : DICS). Des congés appelés « journées joker » peuvent être accordés aux élèves, sur demande écrite des parents. Ces congés peuvent être pris sans justification pour 4 demi-journées par année scolaire au maximum.

Toutefois, nous ne les accorderons pas le jour de la rentrée, ni durant d'éventuels journées thématiques ou de camp. Plus d'informations en page 7 du bulletin.

79 élèves de 4 à 18 ans sont prévus à la rentrée, répartis dans 10 classes. 29 élèves sont prévus en préformation professionnelle. Nous nous réjouissons de les accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire.

Au nom des équipes du Centre scolaire de Villars-Vert, nous souhaitons à chacun-e une très belle rentrée, et une année pleine de découvertes, de partages, d'apprentissages et de convivialité.

Belle rentrée à tous !

*Joëlle Bossens
Directrice du Centre scolaire*

"L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde."

Nelson Mandela

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| CHARTRE DU CENTRE SCOLAIRE..... | 4 |
| CLASSES DE PREFORMATION PROFESSIONNELLE | 5 |
| EQUIPE DE PROFESSIONNELS EN PFP | 6 |
| ABSENCES..... | 7 |
| DEGATS | 7 |
| EDUCATEUR | 8 |
| HORAIRES..... | 8 |
| HYGIENE DE VIE | 9 |
| MATERIEL | 9 |
| MEDECINE SCOLAIRE | 9 |
| MESURES PREVENTIVES | 10 |
| PROJETS PEDAGOGIQUES..... | 10 |
| REUNIONS | 10 |
| REPAS DE MIDI | 11 |
| SPORT | 12 |
| TELEPHONES PORTABLES | 12 |
| TELEPHONE | 12 |
| THERAPIES | 13 |
| TRANSPORTS | 13 |

CHARTRE DU CENTRE SCOLAIRE

Notre mission

Accompagner l'élève ayant des besoins spécifiques dans son développement personnel et ses apprentissages en vue de son intégration professionnelle et sociale.

Nos ambitions

- **Développer un concept de soutien privilégiant les synergies.**
- **Adapter les espaces aux besoins des élèves et des professionnels.**
- **Veiller à la santé physique et psychique des collaborateurs.**
- **Promouvoir une image positive de notre école.**

Nos valeurs

Professionalisme

Engagement
Responsabilité
Collaboration
Efficacité
... avec Cohérence

Partage

Convivialité
Entraide
... avec Générosité

Respect

Equité
Honnêteté
... avec Confiance

Bienveillance

Soutien
Patience
... avec Reconnaissance

CLASSES DE PREFORMATION PROFESSIONNELLE

Mission des classes de préformation professionnelle

**Préparer les jeunes à leur vie professionnelle et sociale
En tenant compte de leurs besoins spécifiques**

Profil des élèves

Les élèves ayant un avenir professionnel en centre de formation, en atelier protégé ou en économie libre ont leur place en classe de préformation professionnelle, pour autant qu'ils remplissent les critères d'admission.

Critères d'admission

Administratifs :

- scolarité obligatoire achevée
- financement de la scolarité par le SESAM

Personnels :

- motivation
- engagement du jeune et des parents
- autonomie dans les transports
- sans trouble psychiatrique majeur

Scolaires :

- bases en lecture et calcul

Sociaux :

- capacités à s'adapter au fonctionnement des classes de préformation

Manuels :

- capacités à exercer une activité manuelle à un poste de travail

EQUIPE DE PROFESSIONNELS EN PFP

Rentrée scolaire 2022-2023

| | |
|----------|-----------------------------|
| Classe A | <i>Nadia Poyo Caballero</i> |
|----------|-----------------------------|

| | |
|----------|--------------------------|
| Classe B | <i>Céline Vonlanthen</i> |
|----------|--------------------------|

| | |
|----------------------------------|---|
| Maîtres socio- professionnels | <i>Thierry Grand, Yvan Cuennet, Aurélie Corthésy, Eric Chavaillaz, Lucine Baeriswyl, Mélany Dubelly</i> |
|----------------------------------|---|

| | |
|-----------------------------------|--|
| Expression artistique et sport | <i>Anne Dechamboux, Clara Ruffolo, Nathalie Bonny, Marie-Adèle Hemmer, Kelion Ruiz</i> |
|-----------------------------------|--|

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Coordination des stages | <i>Thierry Grand</i> |
|-------------------------|----------------------|

| | |
|--------------|----------------------------------|
| Psychologues | <i>Manuela Giugno, Eva Muniz</i> |
|--------------|----------------------------------|

ABSENCES

a) Demande de congé

Pour toute demande de congé lié à un événement particulier, familial ou autre, une demande écrite doit être présentée à la Direction deux semaines à l'avance, en motivant la demande.

En ce qui concerne les **journées joker**, ces congés (d'un maximum de 4 demi-journées par année) doivent être demandés au biais d'un formulaire spécifique (à demander au secrétariat ou à télécharger sur notre site internet). Ces congés ne peuvent pas être pris le jour de la rentrée scolaire, ni lors de camps ou de semaines thématiques.

Cf. Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire, RLS art. 36a.

Chaque demande sera traitée dans les meilleurs délais par la Direction.

Toute autre absence non excusée peut faire l'objet d'une dénonciation à la préfecture.

b) Maladie

En cas de maladie, **les parents** doivent excuser l'absence de l'élève à l'enseignant(e) ou au secrétariat avant 8h (répondeur).

Les excuses annoncées par les élèves ne sont pas acceptées.

Un certificat médical est demandé dès que l'absence dépasse **4 jours** de classe. En cas d'absences répétées, ce certificat sera exigé pour des absences plus courtes.

Au retour de l'élève, compléter une **fiche d'absence bleue**.

Au cas où un élève est absent, si les parents n'ont pas prévenu l'école et sont inatteignables, la Direction se réserve le droit de contacter la police.

DEGATS

Tous les dégâts, volontaires ou involontaires de matériel, mobilier ou immobilier tels que vitres, portes, stores, matériel scolaire ou de sport, livres de la bibliothèque, etc. sont facturés à leurs auteurs, respectivement aux parents.

Les atteintes corporelles sont également à la charge des parents par le biais de leur assurance personnelle.

Dès lors, nous vous conseillons vivement de contracter une assurance responsabilité civile (RC).

EDUCATEUR

Un éducateur en milieu scolaire complète l'équipe de l'école. La mission de l'éducateur est d'apporter une aide spécifique aux élèves et un soutien aux classes, en menant des projets adaptés et individualisés.

La prise en charge des élèves par l'éducateur se met en place en coordination avec l'équipe pédago-thérapeutique, sous la responsabilité du responsable pédagogique. Selon les situations et les besoins des élèves, l'éducateur peut être amené à réaliser des projets hors de l'école avec les jeunes.

Les parents peuvent en tout temps contacter le responsable pédagogique pour échanger sur les besoins de leur jeune.

HORAIRES

L'horaire des classes de PFP est le suivant :

du lundi au jeudi :

| | | | |
|--------------|-------|---|-------|
| le matin | 08h00 | à | 11h45 |
| l'après-midi | 13h15 | à | 16h15 |

| | | | |
|----------------------|--------------------|---|-------|
| le vendredi : | 08h00 | à | 11h45 |
| | congé l'après-midi | | |

Les élèves doivent arriver à **07h50** pour être prêts à se mettre au travail à 8h00.

Les horaires détaillés et les tournus seront transmis aux élèves à la rentrée.

Le calendrier scolaire qui se trouve au milieu de ce bulletin est à **conserver soigneusement**.

HYGIENE DE VIE

Nous tenons à vous rappeler l'importance des points suivants afin que le jeune ait les meilleures conditions possibles pour la réussite de son projet préprofessionnel.

- Heures de sommeil suffisantes
- Alimentation équilibrée
- Hygiène corporelle et apparence soignée.

Les élèves portent une tenue leur permettant de participer aux travaux en classe, à l'atelier et à la cuisine (selon leur horaire). Des exigences particulières peuvent être nécessaires pour assurer la sécurité des jeunes. Ces informations seront transmises directement par les maîtres d'ateliers.

MATERIEL

Les élèves ont un casier personnel à disposition.

Ils doivent avoir le matériel suivant :

- un sac avec plumier
- affaires personnelles, articles d'hygiène
- tenues de sport pour l'intérieur et l'extérieur

▲ **Objets dangereux**

Les élèves n'amènent **pas d'objets dangereux** à l'école, tels que pistolets à billes, frondes, couteaux, etc.

Si une telle situation devait se présenter, l'objet serait confisqué puis remis aux parents, sur demande expresse de leur part.

MEDECINE SCOLAIRE

En cas d'accident, de symptômes de maladie aiguë ou si une prise en charge urgente d'un élève est estimée nécessaire, celui-ci peut être amené au service des Urgences de l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Dans la mesure du possible, les parents en sont informés auparavant. Cependant, en cas d'extrême urgence ou si les parents sont momentanément inatteignables, l'élève sera amené aux urgences et l'information sera transmise aux parents dès que possible.

De même, en cas de nécessité, l'équipe fera appel aux services de premiers secours (ambulance). Les frais seront à la charge des parents. Merci de vérifier votre couverture d'assurance pour les transports en ambulance.

Selon les directives cantonales, aucun médicament n'est donné aux élèves, sauf autorisation écrite des parents (formulaire à disposition au secrétariat si nécessaire).

MESURES PREVENTIVES

Il est interdit de fumer dans le périmètre de l'école. De même, il est interdit de consommer de l'alcool ou tout autre produit pouvant nuire à la santé avant et pendant les activités scolaires et extrascolaires organisées sous la responsabilité du Centre.

PROJETS PEDAGOGIQUES

Les projets pédagogiques et professionnels sont présentés et discutés avec les jeunes et les parents, en collaboration avec l'Office AI.

Les objectifs sont évalués en fin d'année et un dossier est remis au jeune.

L'inspection scolaire est assuré par M. Christophe Maradan, inspecteur de l'enseignement spécialisé. Il est atteignable au **026/305 73 85**.

REUNIONS

Des réunions individuelles sont prévues durant l'année scolaire avec la participation du référent de votre jeune.

En préformation professionnelle, le référent est soit une enseignante, soit un MSP (maître socio-professionnel).

Ces réunions permettent de :

- renforcer la collaboration école – parents
- vous informer sur le programme de la PFP
- évaluer ses progrès, ses possibilités, ses ressources et ses difficultés
- projeter ensemble des objectifs réalistes et constructifs
- échanger quant à son orientation professionnelle

Votre participation à ces réunions est donc **obligatoire**. Si nécessaire, nous faisons appel à un service d'interprétariat. Ce service est gratuit pour les parents, sauf en cas d'annulation moins de 24 h avant la réunion. Selon les situations, des rencontres sont organisées avec les conseillers en orientation de l'AI.

Les parents peuvent en tout temps demander un entretien avec les professionnels concernés.

REPAS DE MIDI

A midi, les élèves ont la possibilité de prendre le repas en PFP, ou de rentrer à la maison. Les parents complètent une **fiche d'inscription, valable pour toute l'année**. Les élèves devront obligatoirement manger à l'école lorsqu'ils ont les cours de cuisine (selon planning).

Pour les élèves qui mangent à l'école, nous avons instauré un repas libre par semaine (le jeudi). Ce jour-là, les élèves auront les choix suivants :

- rentrer manger à la maison
- manger à l'extérieur (*frais à la charge des parents*)
- apporter un pique-nique (micro-ondes à disposition)
- repas au centre sur inscription le matin (*facturé aux parents*)

Comme les élèves ont congé le vendredi après-midi, ils peuvent, sur inscription, prendre le repas de midi à l'école.

Nous vous rappelons que lors de la pause de midi, les élèves ont l'autorisation de quitter le périmètre de l'école. Des animateurs sont présents quotidiennement, toutefois ils ne sont pas responsables du comportement des élèves en dehors du périmètre scolaire.

La participation financière des parents s'élève à **CHF 9.50 par repas**. Ce montant comprend le repas et l'encadrement.

La comptabilité du Centre, assurée par la société Baechler Fidurh (**026/552 14 14**), adresse une facture aux parents chaque trimestre civil : fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, après rappel, l'administration engagera des poursuites.

En cas de difficultés financières, merci de contacter la Directrice afin d'éviter des frais de poursuite désagréables pour tous. Une aide peut être apportée aux parents par le biais de la Fondation Pro Infirmis (tout renseignement auprès de la Direction).

SPORT

Le mercredi après-midi est consacré au sport. Les élèves doivent avoir les affaires suivantes :

- un training ou des shorts et un t-shirt à manches courtes
- des chaussures de sport avec des semelles non marquantes
- un linge de bain et un produit de douche

En cas d'activité particulière, le maître de sport donnera les indications nécessaires directement aux élèves.

▲ Dispense pour le sport

Si l'élève ne peut pas participer à une leçon de sport, vous devez en informer l'enseignant(e). Pour toute dispense prolongée, un certificat médical est exigé.

TELEPHONES PORTABLES

Les téléphones portables sont interdits durant les cours et doivent être éteints, sauf en cas de besoin lié aux activités. Ils sont autorisés durant les pauses.

TELEPHONE

Vous pouvez en tout temps joindre le **secrétariat au 026-407 38 70**.

Les professionnels sont atteignables dès 07h45 ainsi que durant les pauses au n° de **tél. 026-407 38 90**.

THERAPIES

Le Centre scolaire propose les prises en charge thérapeutiques suivantes : **logopédie, psychologie et psychomotricité.**

Les prises en charge en thérapie se font toujours avec l'accord des parents. Une thérapie peut être demandée ou conseillée par les parents, par l'élève, par un professionnel extérieur ou par un professionnel du Centre.

Un bilan réalisé par le thérapeute détermine les besoins en thérapie. Selon les demandes, l'élève peut être mis sur liste d'attente. Les interventions ont lieu dans nos propres locaux, en principe durant les heures de classe.

Selon les principes en vigueur dans les écoles fribourgeoises, un élève a la possibilité de demander à voir un psychologue **sans que les parents en soient informés.** Dans ce cas, la prise en charge est limitée à quelques séances.

Les parents peuvent **en tout temps contacter un thérapeute** par le biais du secrétariat.

TRANSPORTS

Les abonnements de bus TPF ou de train sont commandés par le secrétariat et payés par le Centre scolaire.

Les élèves déjà au bénéfice d'un **SwissPass** conservent leur carte, celle-ci étant valable plusieurs années. Le nouvel abonnement sera automatiquement chargé sur cette carte. Les cartes SwissPass des nouveaux élèves sont expédiées directement à leur domicile.

Les élèves ont le droit de venir à l'école à vélo, sous la responsabilité des parents. Le port du casque est **obligatoire.** L'utilisation du vélo est formellement interdite dans la cour de l'école durant la journée.

Selon le règlement communal, les élèves n'ont **pas le droit de venir à vélomoteur ou en scooter.** De même, pour des raisons de sécurité, les trottinettes, planches à roulettes et rollers ne sont pas autorisés dans les bâtiments et les alentours.